

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

2009

Exercer sa responsabilité d'administrateur

6 modules de 3h
Le mardi de 18h30 à 21h30

DATES :

6 et 13 octobre 2009,
10 et 17 novembre 2009,
1^{er} et 15 décembre 2009

LIEU :

Centre social Charpennes Tonkin
11, rue Bat Yam à Villeurbanne
Métro Charpennes

COÛT :

Forfait de 30 € par personne

PARTICIPANTS :

Formation réservée aux élus des conseils
d'administration

Effectif minimum : 8 personnes
Effectif maximum : 20 personnes

OBJECTIFS :

Permettre une intégration rapide des nouveaux administrateurs dans les centres sociaux en leur donnant la connaissance de base pour qu'ils puissent assurer au plus vite leur fonction de responsable

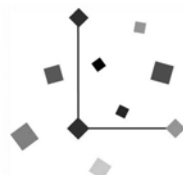
INTERVENANT :

Myriam Tierce-Monier
Déléguée à la Fédération des centres sociaux
du Rhône

INSCRIPTION :

utiliser le bulletin d'inscription joint au dossier
Formation 2009
Il peut aussi être téléchargé sur le site fédéral
www.centres-sociaux-rhone.com
espace adhérents rubrique les formations

Programme détaillé au verso



Fédération des Centres sociaux du Rhône
138, cours Emile Zola 69100 Villeurbanne / Tél : 04 78 84 50 84 / Fax : 04 78 84 48 88 / fede@centres-sociaux-rhone.com

www.centres-sociaux-rhone.com

Mardi 6 octobre 2009

Qu'est-ce qu'un centre social ?

- L'origine des centres sociaux
- Les textes qui régissent l'action des centres sociaux
- La procédure d'agrément
- L'évaluation

Mardi 13 Octobre 2009

Que fait le centre social, avec qui ?

- Les actions du centre social
- La mission d'animation globale
- L'organisation interne du centre social - Les secteurs d'activités
- Les partenaires de l'action

Mardi 10 Novembre 2009

Qui finance le centre social ?

- Panorama des financeurs des centres sociaux : leur politique de financement
- Modalités de financement : conventions, subventions, contrats d'objectifs, prestation de service
- Cas particulier de la délégation de mission de service public

Mardi 17 Novembre 2009

Qui gère le personnel ?

- La fonction d'employeur
- Le personnel mis à disposition (Ville, CAF)
- La convention collective des Centres Sociaux ; le syndicat d'employeurs (SNAECSO)
- Recruter, accueillir, former le personnel
- Les relations avec le directeur

Mardi 1er Décembre 2009

A quoi sert l'administrateur ?

- La loi 1901, les statuts du CS, responsabilité, rôle, place de l'administrateur
- Assemblées générales, conseils d'administration, bureaux, commissions
- Les droits et devoirs de l'administrateur
- Pourquoi être administrateur de centre social, aujourd'hui ?

Mardi 15 Décembre 2009

Le réseau des centres sociaux

- Panorama des centres sociaux du Rhône - caractéristiques - particularités
- Fédération des centres sociaux – fonctionnement, rôle et place.